

## Titre Professionnel Administrateur d'Infrastructures Sécurisées (AIS)

Le métier	Programme
<p>L'Administrateur d'Infrastructures Sécurisées administre les infrastructures informatiques dont il assure l'installation, le paramétrage, la sécurisation, le maintien en condition opérationnelle et en condition de sécurité. Il propose et met en œuvre des solutions permettant de faire évoluer les infrastructures et contribue à la gestion des risques et à la politique de sécurité de l'entreprise. Il installe, sécurise et met en exploitation les composants de l'infrastructure (serveurs, réseaux, hyperviseurs). Il en supervise le fonctionnement et en assure le support, dans le respect des bonnes pratiques méthodologiques. Il met en œuvre et administre les moyens techniques permettant aux utilisateurs d'accéder aux données et aux applications pouvant être hébergées sur différentes infrastructures (internes, externalisés, clouds privés ou publics), en assurant la sécurité des accès et la protection des données. Il intègre les besoins liés à la mobilité dans la gestion de l'environnement de travail des utilisateurs. L'Administrateur d'Infrastructures Sécurisées applique la politique de sécurité de l'entreprise et contribue à son renforcement par l'étude et la mise en œuvre de solutions techniques et également par des actions de sensibilisation et de diffusion de bonnes pratiques.</p>	<p><b>Administrer et sécuriser les composants constituant l'infrastructure</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrer et sécuriser le réseau d'entreprise</li> <li>• Administrer et sécuriser un environnement système hétérogène</li> <li>• Administrer et sécuriser une infrastructure de serveurs virtualisée</li> <li>• Appliquer les bonnes pratiques et participer à la qualité de service</li> </ul> <p><b>Intégrer, administrer et sécuriser une infrastructure distribuée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des scripts d'automatisation</li> <li>• Intégrer et gérer les différents environnements de travail des utilisateurs</li> <li>• Administrer les services dans une infrastructure distribuée</li> </ul> <p><b>Faire évoluer et optimiser l'infrastructure et son niveau de sécurité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Superviser, mesurer les performances et la disponibilité de l'infrastructure et en présenter les résultats</li> <li>• Proposer une solution informatique répondant à des besoins nouveaux</li> <li>• Mesurer et analyser le niveau de sécurité de l'infrastructure</li> <li>• Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de sécurité</li> </ul>

Prérequis	Modalités d'évaluation
<p>Exigés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Être titulaire d'un diplôme de niveau V ou équivalent, de préférence scientifique ou technologique.</li> <li>- Projet Professionnel validé</li> </ul> <p>Recommandés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pratique courante recommandée de l'ordinateur</li> <li>- Notion d'anglais à l'oral et à l'écrit</li> </ul>	<p>Examen en fin de session :</p> <p>Présentation d'un projet répondant aux CCP du titre Entretien avec un jury de professionnels à partir d'un dossier professionnel (DP)</p> <p>Evaluations en cours de formation (ECF)</p>

Modalités d'admission et délais d'accès	Nombre de participants
<p>Dossier de demande de formation, positionnement pédagogique, entretien Délais d'accès : 15 jours avant la date de démarrage</p>	<p>Effectif minimum : 10</p>

Objectifs	Public
<p>Être diplômé du Titre professionnel Niv VI (bac + 3)</p>	<p>Tout public éligible au contrat d'apprentissage : Âge entre 16 et 30 ans Sans limite d'âge pour les personnes reconnues travailleur handicapé et les personnes inscrites en tant que sportif de haut niveau</p>

Moyens et méthodes pédagogiques	Validation
<p>Formation en alternance (contrat de professionnalisation ou apprentissage) La formation se déroule en salle informatique en présentiel et en travaux pratiques. Individualisation des parcours Evaluations écrites et orales en cours de Formation (ECF)</p>	<p>Titre Professionnel ministère du travail de niveau VI Code : TP-01352 Emploi métier de rattachement suivant la nomenclature du ROME : M1801 – Administration de systèmes d'information Validation partielle ou totale suivant le nombre de CCP obtenus. Possibilité de repasser les CCP manquants pour valider le titre</p>

Suite de parcours	Durée
<p>Ecole d'ingénieur Informatique Positionnement sur un emploi d'administrateur réseaux</p>	<p>650 heures en centre de formation</p>

#### Lieu et accessibilité

VALAREP Dampierre Formation – 85 avenue de Denain  
59300 Valenciennes  
VALAREP Fortier 44 avenue Barbusse 59880 Saint Saulve  
Accès pour les personnes à mobilité réduite  
Mise en place d'une adaptation des moyens de la prestation

#### Tarif

Formation gratuite pour l'apprenti(e) et l'entreprise  
7205 € prise en charge par l'opérateur de compétences concerné pour les employeurs du secteur privé *Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage ».*  
*Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).*  
*Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé. Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. » Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.*

#### Dates et modalités de contact

Dates de démarrage : chaque année en septembre et/ou dès signature du contrat d'apprentissage  
Contact : Valarep Tel : 03 27 21 58 58  
Mail : valarep@valarep.fr

#### Résultats de la dernière session

Stagiaires satisfaits: Pas d'Antériorité  
Réussite à l'examen : Pas d'Antériorité  
Accès à l'emploi dans les 6 mois : Pas d'Antériorité